

Registre des mesures de maîtrise de l'IA

Article 4 du règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle, dans sa rédaction issue du règlement (UE) 2026/1744

Organisation : Atelier Horizon SARL (organisation fictive)

Activité : Agencement et menuiserie sur mesure

Effectif : 18 salariés

Pays : France

Responsable : Référente IA : Julie Marchand, responsable administrative

Période couverte : du 1er septembre au 30 septembre 2026

Version : Instantané n° 3 du 30/09/2026 à 17:42

En résumé

5 outils d'IA recensés, dont 2 à usage sensible. 5 postes. 8 mesures, dont 7 réalisées et 1 planifiée. 18 personnes concernées : 17 accusés de lecture de la charte sur 18, 10 évaluations réussies sur 10.

Prochaine revue : 31/03/2027.

Document d'EXEMPLE : l'organisation, les personnes et les résultats sont fictifs. Il illustre le registre produit par le module Registre IA de Dokimeo.

1. Objet et méthode

L'article 4 du règlement européen sur l'IA demande aux organisations qui utilisent des systèmes d'IA de prendre des mesures pour soutenir le développement de la maîtrise de l'IA de leur personnel et des personnes qui utilisent ces systèmes pour leur compte. Ces mesures tiennent compte des connaissances de chacun, du contexte d'utilisation et des personnes concernées.

Ce registre décrit les mesures prises par l'organisation : les outils utilisés, les postes concernés, les actions menées et leurs preuves. Il est tenu à jour à chaque changement d'outil ou d'équipe et revu périodiquement. Chaque version est figée et horodatée.

Niveaux d'attention utilisés (indication interne, non une classification juridique) :

- Courant** : usage sans donnée personnelle ni décision visible par des tiers.
- Sensible** : données personnelles ou confidentielles, ou contenus adressés à des clients.
- À vérifier** : usage pouvant relever d'un système à haut risque (recrutement, évaluation de salariés, crédit, santé, éducation) : à faire examiner par un juriste.

Ce registre est un outil d'aide à la documentation. Il ne constitue pas un avis juridique et ne préjuge pas de l'appréciation des autorités de surveillance du marché.

2. Outils d'IA utilisés

Outil	Fournisseur	Usages	Données saisies	Attention
ChatGPT (offre Team)	OpenAI	Rédaction de courriers, résumés, reformulation	Internes	Courant
Microsoft 365 Copilot	Microsoft	Messagerie, comptes rendus de réunion, tableurs	Internes, personnelles (salariés)	Sensible
DeepL Pro	DeepL	Traduction de devis et de notices (allemand)	Internes	Courant
Fonctions IA de Canva	Canva	Visuels pour le site et les réseaux sociaux	Publiques	Courant
Assistant du logiciel de relation client	Éditeur du CRM	Brouillons de réponses aux demandes de clients	Personnelles (clients)	Sensible

Usages non pratiqués et interdits par la charte : tri de candidatures, évaluation des salariés, saisie de données de santé.

3. Qui utilise quoi

Poste (effectif)	ChatGPT	Copilot	DeepL	Canva IA	Assistant CRM
Direction (2)	X	X			
Administratif / RH (2)	X	X			
Commercial (3)	X	X	X	X	X
Bureau d'études (3)		X	X		
Atelier et pose (8)					

4. Plan de mesures

Mesure	Public	Échéance	Statut	Preuve
Charte d'usage de l'IA (v1.1) lue et accusée	Tous (18)	15/09/2026	Fait (17/18)	Accusés horodatés
Désignation d'une référente IA	Direction	01/09/2026	Fait	Note de désignation
Module « Fondamentaux de l'IA générative » + QCM	Utilisateurs d'outils (10)	30/09/2026	Fait (10/10)	Copies et attestations
Module « Données personnelles et confidentialité » + QCM	Commercial, Administratif / RH (5)	30/09/2026	Fait (5/5)	Copies et attestations
Consigne : relecture humaine de toute réponse envoyée à un client	Commercial (3)	15/09/2026	Fait	Consigne diffusée, accusés
Paramétrage : historique et entraînement désactivés (ChatGPT Team)	Direction	05/09/2026	Fait	Capture de paramétrage jointe
Information de l'atelier : aucun outil d'IA utilisé à ce jour	Atelier et pose (8)	30/09/2026	Fait	Réunion d'équipe du 26/09
Revue du registre	Référente IA	31/03/2027	Planifiée	Rappel automatique

5. Participants et résultats

Personne	Poste	Mesures suivies	Score	Date	Attestation
BERNARD Luc	Direction	Charte, Fondamentaux	17/20	12/09/2026	RIA-2026-001
BERNARD Claire	Direction	Charte, Fondamentaux	18/20	12/09/2026	RIA-2026-002
MARCHAND Julie	Administratif / RH	Charte, Fondamentaux, Données	19/20	10/09/2026	RIA-2026-003
ROTH Samia	Administratif / RH	Charte, Fondamentaux, Données	16/20	15/09/2026	RIA-2026-004
KELLER Thomas	Commercial	Charte, Fondamentaux, Données, Consigne	15/20	18/09/2026	RIA-2026-005
FISCHER Emma	Commercial	Charte, Fondamentaux, Données, Consigne	17/20	18/09/2026	RIA-2026-006
NGUYEN Paul	Commercial	Charte, Fondamentaux, Données, Consigne	14/20	22/09/2026	RIA-2026-007
WEBER Lina	Bureau d'études	Charte, Fondamentaux	18/20	19/09/2026	RIA-2026-008
MULLER Hugo	Bureau d'études	Charte, Fondamentaux	16/20	19/09/2026	RIA-2026-009
SCHMITT Inès	Bureau d'études	Charte, Fondamentaux	15/20	24/09/2026	RIA-2026-010
Atelier et pose (8 personnes)	Atelier et pose	Charte, information d'équipe	-	26/09/2026	-

Seuil de réussite des évaluations : 14/20. Une personne n'a pas encore accusé la charte (relance automatique envoyée le 28/09/2026).

6. Charte d'usage de l'IA

Version en vigueur : 1.1 du 15/09/2026
Accusés de lecture : 17 sur 18 (94 %)
Principaux engagements : n'utiliser que les outils autorisés ; ne jamais saisir de données de santé, de mots de passe ni de données de clients hors de l'assistant du CRM ; vérifier toute information produite par une IA avant de l'utiliser ; faire relire par une personne toute réponse destinée à un client ; signaler à la référente IA tout nouvel outil ou incident.

7. Historique des modifications

Date	Auteur	Modification
01/09/2026 09:12	J. Marchand	Création du registre, inventaire initial (4 outils)
05/09/2026 14:30	L. Bernard	Paramétrage ChatGPT Team documenté
11/09/2026 10:05	J. Marchand	Ajout de l'assistant du CRM (usage sensible) : plan de mesures révisé
15/09/2026 08:40	J. Marchand	Charte v1.1 publiée (ajout de la consigne de relecture)
30/09/2026 17:42	J. Marchand	Instantané n° 3 figé et exporté

8. Intégrité du document

Empreinte de cet instantané (SHA-256) : c9c0ba3e d690db2f 901682b1 6cd97278 950d6f92 aa856896 3a368d91 7a1ca67c
Dans un registre réel, l'empreinte se vérifie sans compte sur [dokimeo.fr/verifier](#). Document d'exemple : cette empreinte n'est pas enregistrée.